

Le 7 juin prochain, nous élirons les membres de l'Assemblée des Français de l'Etranger pour les zones Afrique et Amérique. Ces « Conseillers » sont nos porte-parole auprès des instances officielles et défendent nos droits et nos intérêts. Mode d'emploi avant de mettre notre bulletin dans l'urne...

Créée en 2004 et digne héritière du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (C.S.F.E.), l'Assemblée des Français de l'Etranger (A.F.E.) a pour mission de représenter plus de deux millions de Français établis hors du pays. Présidée par le Ministre des Affaires étrangères, la mission de l'A.F.E. est de nous permettre, malgré l'éloignement, de participer à la vie nationale et de faire entendre notre voix.

Elle est chargée d'une part d'élire les sénateurs représentant les français expatriés – ce qui lui confère une véritable autorité politique, d'autre part de donner au gouvernement, aux ambassadeurs et aux consuls des avis sur les questions nous concernant. A ce titre, l'A.F.E. constitue un interlocuteur privilégié, jouant pratiquement le rôle d'un Conseil économique et social spécialisé. Elle peut être saisie par le gouvernement ou bien intervenir de son propre chef.

L'A.F.E. est composée de :

- **153 Conseillers**, élus pour 6 ans au suffrage universel direct par les français inscrits sur les listes électorales consulaires. Leur connaissance de la situation locale permet à l'ensemble de l'A.F.E. de disposer des informations nécessaires à l'exercice de sa mission. En contact permanent avec les autorités françaises accréditées dans leur pays de résidence, ces Conseillers sont membres de droit des organismes consulaires compétents en matière de sécurité, d'emploi et de formation professionnelle, de protection et d'action sociales, d'emploi et de formation

professionnelle ainsi qu'en matière de bourses scolaires. Ils peuvent également être consultés par les chefs de postes diplomatiques et consulaires sur toutes les questions générales intéressant les ressortissants français de leur circonscription.

- **12 Sénateurs représentant les Français établis hors de France**, élus par tiers par ces 153 conseillers, qui relaient les propositions et les résolutions de l'A.F.E. auprès du Sénat mais aussi auprès de l'Assemblée Nationale et du Conseil Economique et Social. On dénombre actuellement 9 sénateurs UMP, 2 sénateurs PS, 1 sénateur non-inscrit.

- **16 Conseillers** désignés par le Ministre des Affaires étrangères, également pour 6 ans, « en raison de leurs compétences dans les questions concernant les intérêts généraux de la France à l'étranger » et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Les membres de l'A.F.E. s'organisent en **groupes**, actuellement au nombre de deux : Le Groupe de l'Union de la Majorité (117 membres) et l'Association Démocratique des Français de l'Etranger-Français du Monde (57 membres), 7 membres étant non inscrits. Ensemble, ils analysent les questions relatives à l'enseignement des français à l'étranger, à leurs droits, à leur situation sociale, à leurs problèmes économiques ou encore à leur fiscalité. Ils émettent ensuite des **vœux**, des **avis** et des **motions** pour orienter l'action de l'administration, qu'ils interpellent par des **questions écrites** et des **questions orales** lors des réunions de **l'assemblée plénière de l'A.F.E.** qui se tient à Paris deux fois par an, en mars et en septembre.

Rendez-vous le 7 juin pour faire entendre votre voix, sachant que pour pouvoir participer à ce scrutin, vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale du Consulat Français.

Sophie-Sarah Gasnier

Voter par internet

Cette procédure s'effectue sur le site www.afe2009.fr – à partir du 15 avril et au plus tard le 2 juin - en trois étapes :

1- Créez votre compte GAEL (= guichet d'administration électronique) si vous n'en n'avez pas déjà un (à vérifier auprès du Consulat) :

- remplissez votre NUMIC (= numéro d'identification consulaire qui figure sur les cartes consulaires depuis 2007), vos nom, prénom, date de naissance, numéro de passeport ou de CNI.
- créez votre mot de passe en suivant les instructions à l'écran.

2- Créez votre CODE DE VOTE : il s'agit d'un code personnel et confidentiel qui vous servira à voter pour cette seule élection. Il suffit de suivre les instructions à l'écran. Cette étape doit s'effectuer au plus tard 24 heures avant de voter.

3- Votez : du 20 mai au 4 juin, retournez sur le site www.afe2009.fr et sur votre compte GAEL, muni de votre mot de passe et de votre CODE DE VOTE, en suivant les instructions.

N.B. : Sachez que si vous avez perdu votre NUMIC, votre mot de passe ou votre CODE DE VOTE, vous pouvez vous adresser au Consulat.